

## Réunion des Sciences de la Terre® (RST) Charte d'organisation

### 1- Contexte

La Réunion des Sciences de la Terre® (RST) est un événement organisé tous les deux ans sur le territoire français depuis 1973, par la Société Géologique de France (SGF). Son objectif est de promouvoir des échanges scientifiques et techniques au sein de la communauté française des Sciences de la Terre.

Elle comprend des présentations scientifiques organisées en sessions thématiques, un espace posters, des forums consacrés aux applications des Sciences de la Terre et un espace d'exposition qui permet à des intervenants (industriels, institutions, écoles, universités...) de présenter leurs activités ou leurs services. Une attention particulière est portée à la participation des étudiants, doctorants, post-doctorants qui doivent trouver dans cet événement l'occasion de compléter leurs connaissances, de présenter leurs premiers travaux et de rencontrer des professionnels du secteur.

La RST est accompagnée par la parution d'un volume (papier et/ou numérique), édité par la Société Géologique de France, qui regroupe les résumés des présentations et des forums organisés.

La RST est un événement labélisé appartenant à la SGF et identifié par un logo déposé. Ce logo, doit obligatoirement apparaître dans son intégralité sur tous les documents ayant trait à cet événement.



A la demande de la SGF, des espaces dédiés à la présentation et la promotion de ses activités lui seront réservés.

### 2- Principes d'organisation

Chaque RST fait l'objet d'une collaboration entre la **Société Géologique de France**, organisatrice de l'événement, et **un organisme, désigné ci-après comme l'Organisme local implanté dans la ville** dans laquelle aura lieu l'événement, celui-ci contribuant au bon déroulement de l'événement.

La mise en œuvre de chaque événement fait l'objet de :

- La signature de la présente **charte d'organisation** par l'Organisme local
- la signature de la **convention d'attribution** entre la Société Géologique de France et l'Organisme local.
- la création d' :
  - un **Comité d'Organisation**
  - un **Comité Scientifique**.

## **A. La convention d'attribution**

Chaque événement fait l'objet d'une convention signée entre la Société Géologique de France et l'Organisme local.

Cette convention définit les obligations de chacune des parties.

## **B. Les Comités**

### **Comité d'Organisation**

Le Comité d'Organisation met à exécution les termes de la convention en organisant la RST dans le respect de la présente charte. Il est constitué dès la validation de la candidature de l'Organisme local. Sur sa recommandation, les parties concluront les contrats de prestation et/ou de partenariat nécessaires, avec les organismes tiers retenus.

Ses missions principales sont les suivantes :

- Avant l'événement
  - choisir le site et les dates de la conférence
  - constituer le comité scientifique
  - élaborer un planning des phases de préparation de l'événement
  - élaborer un budget prévisionnel à l'équilibre
  - sélectionner le thème général
  - valider la charte graphique
  - s'assurer que les assurances nécessaires sont contractées
  - rechercher des participants à l'espace exposants
  - rechercher des partenaires locaux et nationaux, voire internationaux si le contexte local le permet
  - assurer la promotion de l'événement
  - organiser l'inscription des participants
  - concevoir et faire réaliser le kit distribué aux participants (sacoche, contenu,...)
  - mettre en place le processus de soumission des résumés
  - créer un site web spécifique, hébergé ou en lien avec le site de la SGF
- pendant l'événement
  - vérifier le respect des règles de sécurité, en liaison avec le prestataire hébergeur
  - veiller au bon déroulement du programme
  - superviser les prestations logistiques
- Après l'événement
  - Opérer la restitution des lieux
  - Etablir le bilan financier dans un délai de 3 mois à compter de la fin de la conférence et s'assurer de la clôture des comptes

Le Comité d'Organisation est co-présidé par un représentant de l'Organisme local et le président ou un vice-président de la SGF. Il est constitué notamment par des membres issus des communautés locales, des membres issus de communautés présentant des synergies géographiques ou thématiques et l'intégration de partenaires européens est recommandée. Le président du Comité Scientifique, le président de la section Jeunes et le trésorier de la SGF en sont membres de droit.

Le Comité d'Organisation est dissout suite à la publication du bilan financier consolidé de l'événement organisé.

### **Comité Scientifique**

La constitution de ce comité et le choix de son président sont du ressort du Comité d'Organisation qui le constitue en début d'exercice. Le Comité Scientifique rend compte du résultat de ses travaux au Comité d'Organisation.

Ses principales missions :

- Il définit le programme scientifique de la conférence : sessions, forums...
- Il organise la soumission des résumés et leur sélection
- Il supervise la collecte des contributions en vue de l'édition du livre des résumés et d'éventuelles publications post-événement

Il est constitué de membres issus des milieux académiques et industriels.

### **3. Communication**

L'annonce de la prochaine RST doit faire l'objet du maximum de diffusion auprès du public potentiellement intéressé (mondes académique et industriel). Le Comité d'Organisation est en charge de cette action.

Chaque document relatif à la RST devra répondre à la charte graphique adoptée pour l'événement par le Comité d'Organisation.

### **4. Financement**

La gestion financière de la RST est à la charge du Comité d'Organisation qui a établi préalablement le budget prévisionnel. Il recherche tous les moyens appropriés pour financer la conférence, auprès des sponsors locaux et nationaux, publics et privés, en parallèle aux frais d'inscription des participants.

Fait à Lille en deux exemplaires, le

Signature précédée de la mention « *Lu et approuvé* »